Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 30 Juillet 1890 No. 41.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00

Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts

Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE A SAINT-BONIFACE, MANITOBA Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à EDMOND TRUDEL, Directeur, Saint-Boniface, Man. Canada.

CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

HEURES DES CONVOIS

DEPUIS LE 24 JUIN 1890.

Allant Nord. Fret No. 119 Troisième Classe.	Express No. 117, Première Classe.	Temps moyen du centre. Stations.	Milles.	Allant Sud. Express No. 118, Première Classe.	Fret No. 120, 3ème Clase. p.m.
1.15pm	5.35pm	A... Winnipeg... D.	..	10.05a	5.15
1.00pm	5.27pm	Emb. du Portage	1	10.13a	5.45
12.33pm	5.13pm	St. Norbert	3	10.27a	6.04
12.06pm	4.58pm	Cartier	9	10.41a	6.26
11.29am	4.39pm	Ste. Agathe	15	11.00a	6.55
11.00am	4.30pm	Union Point	24	11.10a	7.10
10.35am	4.18pm	Silver Plains	27	11.22a	7.27
9.58am	4.00pm	Morris	33	11.40a	7.54
9.27am	3.45pm	St. Jean-Baptiste	40	11.56a	8.17
8.44am	3.23pm	Letellier	47	12.18p	8.44
8.00am	3.03pm	W. Lynne	56	12.40p	9.20
7.00am	2.50pm	D... Pembina... A.	65	12.50p	9.35
	10.55am	Grand Forks		4.45p	
	6.25am	Winnipeg Junc.	68	9.10p	
	1.30am	Brainerd	..	2.00a	
	8.00pm	Duluth	..	7.00a	
	8.35am	Minneapolis	..	6.35a	
	8.00pm	D... St. Paul... A	..	7.05a	

Allant à l'Est.			Al. à l'Ouest.	
4.16am	9.45am	Winnipeg Junc.	9.10p	4.03p
8.05pm	2.05am	Bismarck	9.27a	11.30p
7.48am	1.43pm	Miles City	8.50p	9.57a
10.00pm	4.05am	Livingston	8.00a	8.15p
4.45pm	10.55pm	Helena	1.50p	1.30a
11.18pm	6.35am	Spokane Falls	5.40a	5.05p
5.25pm	12.45am	Jonct. de Pascoe	11.25a	10.50p
7.00am	2.50pm	Tacoma (via Cascade div.)	11.00p	10.50a
10.00pm	7.00am	Portland (via Pacific div.)	6.30a	6.30p

EMBRANCHEMENT DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

Tous les jours excepté le dimanche.	STATIONS	Tous les jours ex't le dim.
10.25am	Winnipeg	5.05p
10.13am	Jonction du Portage	5.17p
9.40am	Headingly	6.04p
9.17am	White Plains	6.27p
8.52am	Gravel Pit	6.53p
8.31am	St-Eustache	7.14p
8.08am	Oakville	7.37p
7.41am	Assiniboine Bridge	8.05p
7.25am	Portage-la-Prairie	8.20p

Chars dortoirs palais et chars réfectoires sur les convois Nos. 53 et 54.

Les passagers seront transportés sur tous les convois de fret réguliers.

Les convois Nos. 53 et 54 n'arrêtent pas à l'avenue Kennedy.

J. M. GRAHAM, Gérant général. — H. SWINFORD, Agent général.

LE CHEMIN DE FER

Northern Pacific & Manitoba.

La seule ligne qui fasse circuler tous les jours des chars

PULLMAN-DORTOIRS

— ET DES —

Chars - Réfectoires,

DE WINNIPEG AU SUD.

Billets directs vendus pour tous les points du Canada y compris la Colombie-Britannique et les Etats-Unis.

RACCORDEMENT RÉGULIER A TOUTES LES GARES UNION.

Les bagages à destination d'endroit du Canada sont consignés directement, faisant ainsi éviter le trouble et les douanes.

On obtient des billets pour la traverse de l'Océan et des cabines pour l'Angleterre et toute l'Europe.

TOUTES LES PRINCIPALES ET MEILLEURES LIGNES DE VAPEURS SONT REPRÉSENTÉES.

DES BILLETS D'EXCURSION A

La Côte du Pacifique,

— BONS POUR —

—SIX MOIS ET RETOUR,—

Sont aussi vendus.

Pour plus amples informations, adressez-vous ou écrivez aux agents de la compagnie.

H. J. BELCH, Agent des billets de la cité, 285 rue Principale, Winnipeg.

HERBERT SWINFORD, Agent général, 457 rue Principale.

J. M. GRAHAM, Gérant général.

REPRODUCTIONS.

VERS D'ALBUM.

Vous qui passez, joyeuse et belle,
Par le sentier de vos vingt ans,
Et qui promenez l'étincelle
A travers champs,

Vous pouvez être impitoyable
Pour ceux qu'attire votre esprit;
Rendre la victoire durable
Par un écrit——

Mais non! vous n'êtes pas coquette,
Cela se voit, je le sais bien.
Ce que j'en dis, c'est en poëte:
N'en croyez rien.

BENJAMIN SULTE.

TROIS MALHEURS D'UN COUP.

Ceci est une histoire simple et vraie.

Et navrante.

C'est un père qui vient de me la raconter.

"Ma femme, ce matin-là, fatiguée par une nuit de bal dont nous étions rentrés à l'aube, dormait encore à l'heure où d'ordinaire elle avait donné au bébé son bain quotidien; moi, il y avait beau temps que j'étais levé. Tu connais mes habitudes matineuses. J'étais enfermé dans mon cabinet, lisant d'un œil seulement, et suivant de l'autre l'enfant qui marchait à quatre pattes et s'ébattait sur le tapis sourd. Je l'avais enlevée de son ber, où elle chantait sur des tons que l'Albani ne connaît plus. L'opéra qu'elle disait n'aurait été reconnu ni par Grau, ni par Strakosh, mais la petite parlait à mon cœur mieux que tous les premiers prix du Conservatoire. Seulement, elle aurait réveillé la maman qui avait besoin de repos.

"Il était déjà tard, et plus d'une fois j'avais songé à tirer du sommeil ma femme, la nonchalante. J'entrais dans sa chambre d'un pied libre, mais là je n'osais plus.

"C'eût été pitié, ma parole! Elle dormait si profondément, de ce sommeil serein des jeunes mères qui rêvent à l'enfant toujours et le voient jouer avec les anges ses camarades. Sa joue était pâlie, ses yeux où la lassitude avait mis son cerne attestaient le besoin de reposer, et son souffle prolongé, sa respiration quelque peu forte me disaient "qu'elle ne fournissait pas à dormir."

"Alors, je sortais de la chambre sans effrayer les songes, sans dénouer ce fil mystérieux qui nous relie pendant le sommeil avec les êtres d'au-delà. Et je revenais amuser le bébé, lui ramassant sa poupée sans bras, ses autres joujoux, lui parlant de ma voix la plus douce, l'empêchant surtout de pleurer.

"Je la faisais sauter sur mon pied, en lui disant: Au pas, petit trot, grand trot, à la course. Comme elle riait d'un bon cœur, et aux éclats, de sa chère petite voix de soprano, quand, après avoir du bout du doigt, touché tous ses traits en disant: Menton fourchu, bouche d'argent, nez cancan, joue rôtie, joue bouillie, petit œil, gros œil, sourcillon, sourcillette, j'ajoutais, en frappant légèrement du plat de la main son beau front: Cogne, cogne la caboche! Si je ne lui ai pas donné tous les noms, mon loup blanc, la petite chatte, la belle coquine, le rat doré, la vieille canaille, la loutre à papa, mon chou d'argent,—toutes ces innocentes bêtises et ces divines injures que nous adressons aux petits enfants,—je ne m'en suis pas fait faute, va!

"Mon cher, elle n'avait jamais été ni si belle ni si gaie.

"Si je lui demandais: "Où est papa!"—de son petit index à fossette, que terminait un ongle nacré grand au plus comme un grain de millet, elle montrait aussitôt au mur mon portrait, crayon d'Achille Fréchette. "Chante donc," et, comme l'oiseau qui essaie son gosier, elle me turlutait des notes d'un faux superbe, soit, mais qui m'allait à l'âme.

"Comme étreindre et baiser sont l'expression la plus souverainement satisfaisante de l'amour j'étreignais et baisais ce petit visage doux et chaud, net à croquer, fait de lait et de roses. Et l'heure passait, coulait. Si mon bureau m'invite, le bonheur me retient: au diable les affaires!

"Mais voici que la maman s'éveille, j'entends son long baillement sonore; elle appelle de sa voix la plus traînante; Titite! C'est le signal du vacarme, toute la maison s'ébranle, les enfants que la servante tenait à grand'peine en silence, accourent, moi-même je ne mets plus de sourdine à ma voix; nous allons embrasser la mère paresseuse. Les aînés grimpent dans le grand lit, c'est une fête. L'un se cache sous la couverture, où l'autre le découvre en riant aux éclats. C'est le quart d'heure délicieux de chaque matin. Les enfants racontent, l'un qu'il a mal dormi, l'autre qu'il a fait un rêve: il y a toujours, si tu as remarqué, des oiseaux, des jouets et des bonbons dans ces jeunes songes.

La maman embrasse à pleine bouche toute cette marmaille, et moi, le bébé dans les bras, je me promène en contemplant ce gai tableau, en souvourant cette joie pure.

"Hélas! si les quarts d'heure se suivent, ils ne se ressemblent pas. Dire que la désolation côtoie de si près le bonheur!

"Les enfants ont quitté la chambre pour permettre à leur mère de se lever, ils transportent leur gaieté bruyante dans mon cabinet, où je les suis. La servante monte le petit bain de fer blanc peinturé d'où s'échappe une forte buée et qui ne contient encore que de l'eau bouillante. C'est pour la toilette du bébé. L'éponge, le savon, l'essuie-main, le peigne miniscule et la brossette de poil de chameau, ces instruments de supplice pour tous les enfants, sont là tout après. On va baigner mademoiselle, et je vais la revoir battre l'eau de ces chères menottes, et inonder sa mère qui se récriera mais laissera faire, et mordre d'éponge, et lancer des cris joyeux. Comme j'ai hâte d'assister au bain de mon adorable tyran.

A cette minute-là, mon cher, il n'y avait sous le soleil personne qui fût plus heureux que moi. Ce n'était ni un pacha à trois queues, ni un sultan et ses sultannes, ni un roi, ni un millionnaire qui m'aurait fait envie. J'étais gorgé de tous les plaisirs vrais: une femme jeune, bonne, intelligente, belle; des enfants ravissants, pleins de santé; mon existence à l'abri du besoin, et celle des miens protégée par...... les meilleures assurances; peu d'amis, mais de solides, et pas un ennemi. C'était moi qu'il fallait envier, hein?

"Oui, à cet instant-là, mais pas une minute après!

"Ne t'étonne pas si j'ai déjà, à 30 ans, la patte d'oie et les cheveux poivre et sel. Mon grand ressort est brisé. Je traîne l'existence, je ne la vis plus. Je t'ai dit de ne point t'étonner, mais j'oublie que tu ignores mon malheur, car j'avais prié les journaux de n'en souffler mot; ils ont généreusement promis et loyalement tenu.

"Tiens! prend ma main frémissante; mets la tienne sur mon cœur, et vois s'il bat; regarde-moi, je dois être pâle, il me semble que tout mon sang se retire, et si je pleure encore après cinq ans, mon ami, tu me les pardonneras ces larmes, car tu les comprendras.

"Oui! j'ai tué mon enfant. Ni plus ni moins.

"Une enfant que les peintres eussent prise pour modèle. Le vivant portrait de sa mère, belle comme celle-ci.........alors, et robuste comme moi......à cette époque. Oh! maintenant nous sommes bien changés. T'ai-je dit qu'elle n'avait pas encore son an? T'ai-je énuméré tout ce que j'attendais de cette intelligence, quand elle serait mûre; de ce cœur qui aurait été nécessairement bon, il me semble?

"Je l'ai tuée en l'adorant.

"Imprudent que j'étais! Je la portais à sa mère au bout de mes bras, par dessus ma tête, ce qui l'égayait toujours, entretenait son petit rire perle dont j'étais fou. Je ne regardais pas à mes pieds, tu penses bien. Mon pied s'accroche dans le tapis, me voici qui trébuche, et mon blond fardeau m'échappe et tombe dans la baignoire fumante......

"La chambre nuptiale où nous nous étions tant aimés était trois jours après convertie en chambre funéraire. Je fus fort, mais je le suis moins de jour en jour. J'ai ce souvenir ancré dans l'âme. Le meilleur de ma vie est passé. La catastrophe a été double: ma femme est folle.

"De voir ce berceau vide, qui ne sera plus habité, j'emporte chaque matin de la tristesse pour ma journée.

"Les funérailles ont été bien simples. J'ai pris deux amis qui m'ont aidé à remplir les formalités de la loi. Nous sommes passés par l'église, et j'ai regardé, l'œil sec, le fossoyeur briser de sa pelle inhumaine mon dernier lien terrestre avec cet ange.

"Mais non pas mon dernier souvenir, non pas ma dernière espérance. Tu crois, n'est-ce pas? à l'immortalité de l'âme, à la rencontre nécessaire des êtres qui se sont aimés. Moi, j'y crois de toute la force de mon adoration pour cet enfant que j'ai tué. Si les tribunaux m'avaient demandé raison de mon acte, je ne pense pas que je me serais défendu. Il me tardait d'aller rejoindre ma chère victime.

"Ma femme n'a pas eu une larme ni un sourire depuis cinq ans. Sa folie est douce et sa manie touchante. Sa manie, c'est de balancer le berceau.

"Nous ne l'avons pas enlevé de la chambre, il est toujours près de notre lit, défait, avec les mêmes couvertures, que le temps a jaunies et salies, mais que la mère ne veut pas que l'on change. Elle se tient des heures entières auprès et berce en imagination l'enfant qu'elle a perdu. Nous avons conservé nos amis, qui, par pitié, nous visitent et que nous allons voir de temps à autre. Quand elle va chez ses amis, la première chose que ma femme fait, c'est de chercher un berceau, et, vide ou plein, de le balancer tant qu'on ne l'en éloigne pas.

"Chose singulière, elle ne chante jamais, même alors, ces naïves chansonnettes ou ces délicieuses berceuses avec lesquelles elle a endormi nos trois enfants. Croirait-elle profaner le petit lit mortuaire, ce nid si vite changé en tombeau? Elle est une ombre aujourd'hui, ombre vaillante, il est vrai, tout le jour aux travaux d'aiguille et de crochet, mais silencieuse, me faisant la maison plus grande.

"Je l'aime toujours comme j'aime mes enfants, mais ceux-ci vont à l'école, les affaires me réclament de plus en plus, et la folie a jeté son froid dans le plus doux intérieur qu'il y eût, abrité qu'il était par la tempête et achaudi par l'affection. Ma femme, du reste, n'en a pas beaucoup à vivre de ces années désoleillées, qui lui sont une nuit perpétuelle; elle est prise de la poitrine. Je prie Dieu tous les jours qu'il nous la laisse au moins jusqu'à ce que notre famille soit élevée.

"Tu le vois, le malheur m'a bien pris, bien enserré, et me menace encore. J'ai beaucoup souffert. Quand j'aurai un ennemi, je lui souhaiterai mon aventure. Crois-tu que si je n'avais eu foi en un au-delà meilleur, j'aurais consenti à pleurer tous les jours cette jeune vie que j'avais tirée des profondeurs du néant et que j'ai replongée dans ce grand inconnu!"

Mon ami s'arrêta, pleurant.

∴

J'ai, moi aussi, un bébé de dix mois.

Et comme je le faisais sauter dans mes bras, un peu haut peut-être, le père éperdu me cria:

—Pour l'amour de Dieu, de ta femme, et de tout ce que tu chéris en ce monde, de grâce, cesse ce jeu. On croit qu'il n'y a pas de danger, on se sent fort, on ne redoute rien, et une misérable cheville de soulier, un brin de fil, le plus bête accident vous tue à toujours un chérubin. Pas de gymnastique pour ces petits êtres, m'entends-tu bien?

J'ai entendu et j'ai compris: j'ai cessé dès lors de faire tournoyer mon enfant audessus de mes épaules.

A. LUSIGNAN.

Le Manitoba.

Mercredi, 30 Juillet 1890.

L'ECOLE

VII.

L'EXPÉRIENCI. DES ETATS-UNIS— SES RÉSULTATS.

Le but anti-chretien et anti-social visé par les révolutionnaires cosmopolites auxquels les Etats-Unis doivent en réalité leurs écoles publiques, n'était pas dans la pensée de tous. Avec ce fonds de traditions chrétiennes que nous avons relevées, on n'aurait pas admis un bouleversement aussi profond s'il n'eût été déguisé,

Les vices du système et ses tendances immorales furent soigneusement voilés sous des apparences philantropiques. L'idée de couvrir le pays d'écoles nombreuses devant donner, aux frais de l'Etat, l'instruction primaire, à pleine mesure, à tous les enfants sans distinction de classe, de croyance, de nationalité, était séduisante; elle semblait à la foule superficielle la réalisation d'un grand rêve: la vulgarisation de l'instruction. Il ne faut pas s'étonner qu'elle ait tout d'abord empoigné les suffrages de la démocratie américaine, si disparate, si matérialiste, éprise d'elle-même et de tout ce qui porte son empreinte.

La réaction se fait maintenant, vigoureuse, éclairée, appuyée sur l'observation.

Le premier régime—l'école confessionnelle—a donné aux Etats-Unis les fortes générations qui ont preparé d'abord, et conquis ensuite, l'indépendance; il leur a donné les grands hommes qui ornent le frontispice de leur histoire: les Washington, les Adams, les Jefferson, les Caroll, les Madison, les Monroe, les Quincy, les Calhoun, les Clay, les Jackson, les Lee, etc., etc. C'est l'époque de leur formation, celle d'où est sorti leur merveilleux développement.

La nation est aujourd'hui plus nombreuse, non moins active; la fortune publique est immense. Mais le corps social ne vaut pas celui des anciens jours: cinquante années d'écoles publiques ont suffi pour le gangrener, et pour arracher le cri d'alarme à ceux qui mettent l'avenir de leur pays au desssus de leurs susceptibilités nationales.

Mais il ne s'agit plus ici d'affirmer seulement, ni même d'argumenter. Il faut des faits, des preuves. Nous nous sommes livrés à cette enquête: en voici sommairement le résultat. Nous prions les lecteurs de parcourir cette série de témoignages, malgré sa monotonie. Nous avons confiance qu'ils y trouveront quelque instruction.

Le grand journal de New-York, le *Herald*, dans son numéro du 20 octobre 1871, parlait ainsi d'une enquête faite par le célèbre professeur Agassiz:

"Il y a peu de mois, le professeur Agassiz, dont le mérite scientifique est connu de tous, a voulu faire une investigation personnelle sur cette matière, et ce qu'il a vu l'a rempli d'épouvante. Il a parcouru les antres de la débauche, soit publics, soit privés, répandus dans tous les coins de la cité. (Boston) Il a conversé librement avec ces malheureuses victimes du vice, il a su les causes qui les avaient conduites à leur perte. A sa grande surprise, la majeure partie de ces "*colombes souillées*" attribuaient leur chute à *l'influence qu'elles avaient subie dans les écoles publiques.* Dans le plus grand nombre des écoles les livres et les gravures les plus obscènes circulent parmi les enfants des deux sexes. Ce *mal ne se confine pas seulement à Boston, il s'étend aux autres cités et dans les campagnes.* Il n'y a que peu d'années que la seconde ville du Massachusetts fut frappée d'épouvante en découvrant qu'une des écoles de la cité était le théâtre du libertinage."

Nous ne voulons pas retenir plus longtemps qu'il ne faut l'attention du lecteur sur les tristesses de ce témoignage; mais nous désirons en signaler cette particularité, qui se retrouvera d'ailleurs dans plusieurs autres: il ne se borne point à l'attestation d'un fait isolé; il va plus loin, et nous peint la condition générale des écoles. "*Ce mal*, dit-il, *ne se confine pas seulement à Boston, il s'étend aux autres cités et dans les campagnes.*

Le 31 janvier 1872, un journal de Californie, l'*Alta California*, disait dans un article éditorial:

"S'il faut juger de ce système par les fruits que nous apercevons, nous aurons à déclarer qu'il est non-seulement *lamentable, mais un désastreux fiasco. (A most desastrous failure).*"

Le correspondant de Boston du San-Francisco *Call*, écrivait à ce journal en 1877:

"Un grand nombre d'hommes immiscés au fonctionnement des écoles publiques en sont venus à la conclusion que le système des écoles publiques de cette cité est un échec complet."

En 1880, un comité de femmes du Massachusetts, s'organisa pour visiter cet état et faire une enquête sur la condition morale des écoles publiques. A la suite de cette enquête, le *New York Christian Union* constatait que les instituteurs se plaignaient presque universellement "*des habitudes de mensonge, de vol, de blasphème, et d'impudicité qui se remarquaient chez les élèves.*" Et le même journal ajoute que cet état de choses n'est pas particulier au Massachusetts.

Le *San-Mateo County Journal* (Cal.) du 31 février 1881, disait:

"Le système actuel des écoles publiques et son administration, ne prédisposent pas la jeunesse à la saine moralité ni aux bonnes habitudes...... Il y a, il doit y avoir une erreur radicale dans le plan et la manière d'élever la jeunesse. Les résultats le démontrent. Cette calamité *n'est pas légère ni locale; elle est profonde, immense.* Par *tout le pays*, nous entendons les mêmes cris: Que vont devenir nos enfants? Que ferons-nous de nos fils? Ils sont vicieux, paresseux, méchants, vagabonds, criminels...... Il y a une cause à tout cela, et elle git principalement dans le complet abandon de leurs enfants par les parents aux mains des instituteurs pendant la moitié de chacun des jours de l'année, à la période la plus critique de la vie de l'enfant."

Un journal de *Memphis* rapportait, en 1881, cette partie du témoignage d'un maître expérimenté de cette ville;

"Avec le système actuel d'écoles publiques un grand nombre de jeunes garçons deviennent des *fruits secs*, et bien des jeunes filles, des *prostituées.*"

Le *Springfield Republican* s'écriait à son tour, après avoir déploré la décadence morale de la Nouvelle-Angleterre:

"La cour de justice et le *policeman* n'y suffisent pas; ce qu'il faudrait, ce seraient le *maître d'école* et *le pasteur* étroitement unis et fixés pour la vie dans la localité, et lui donnant la cohésion morale."

Dans le numéro de mars 1881, du *Popular Science Monthly*, M. H. H. Wilson dit:

"De tous les scions de la liberté américaine, notre système d'éducation est le favori, et, comme de coutume, le plus gâté... Tout amère qu'elle peut être, il nous faut en venir à cette conclusion, que le développement de notre système actuel d'éducation porte avec lui la destruction de l'individualité, et cette destruction signifie la stagnation politique, intellectuelle, et sociale."

Les écoles publiques sont des *pépinières d'infidélité* (*hot beds of infidelity*) déclarait il y a quelques années l'éditeur du *New-York Methodist*.

Dans le *Journal of Education* du 17 mars 1881, M. Hazen, un protestant, écrit ce qui suit:

"L'aspect moral de nos écoles est plus navrant...... Ce n'est plus une question d'avoir la Bible ou de ne pas l'avoir, d'influence catholique ou protestante, mais bien plutôt de tendances si positivement immorales qu'elles font des écoles publiques un danger pour la famille, pour l'Etat et pour la nation."

Le révérend Thomas Green, alors pasteur de l'église de St. Andrews, dans Chicago, disait au mois de novembre 1886:

"Qu'il y avait un grand mal dans les écoles publiques telles que dirigées. Son avis est que la sécularisation des écoles était grandement responsable des maux croissants dont le monde des affaires et le monde social sont affligés. *Sans la Bible, sans le Christ, sans la religion, presque sans morale*, elles ne peuvent qu'engendrer *l'athéisme et la méchanceté.*" Il concluait à l'établissement d'écoles paroissiales pour faire contrepoids dans une certaine mesure à *la funeste influence des écoles publiques.*

Ecoutons maintenant la voix du Rév. John Doane, parlant à l'assemblée des ministres tenue à Cleveland, Ohio, en juin 1888:

"Je crois que l'immoralité et l'ivrognerie commencent fréquemment avec ce *Dieu américain:* l'école publique."

Au commencement de l'année 1889, le *Boston Pilot*, disait:

"Soyons justes et honnêtes;.... Il est un fait notoire que nous devrions avoir toujours présent à l'esprit;—*c'est que des milliers d'enfants des deux sexes, nés de parents protestants et d'origine américaine, ne reçoivent aujourd'hui dans ce pays, aucune éducation morale et religieuse.*"

Le Dr Shearer, président du collège Dawson, dans la Caroline du Nord, déclarait en décembre 1889, que le caractère non-confessionnelle (*non sectarianism*) des écoles nuisait à l'éducation religieuse de la jeunesse presbytérienne; et il recommandait fortement l'établissement d'écoles entretenues par l'Eglise pour cette jeunesse.

Ces lamentations du Dr Shearer ne sont que l'écho des Synodes Presbytériens. Nous citerons entr'autres l'action du Synode de Californie, qui, en 1881, adoptait la conclusion d'un rapport du comité sur l'Education, présenté par le Rév. Dr Scott, et recommandant l'établissement d'écoles d'un caractère confessionnel.

Mais au moins, ce système donne-t-il, en compensation, une instruction plus solide, plus vaste?

Sous ce rapport encore, il a fait fiasco, toujours au témoignage même de nos voisins.

D'après M. Richard Grant White, il a été officiellement constaté en 1875, que l'examen des candidats pour admission à l'école militaire de West-Point, durant les 25 années précédentes, avait accusé une décadence progressive et continue sous le rapport des connaissances élémentaires.

En 1862, le surintendant de l'Instruction Publique de l'Etat de New-York, signalait chez les instituteurs un tel défaut de connaissances propres à leur état que ç'en était devenu une source d'embarras.

En 1873, M. Charles Francis Adams, jr., dans une conférence sur les écoles de Quincy, disait, en parlant des examens:

"...... En d'autres termes, on vit qu'après huit années d'école, les enfants, en général, ne pouvaient ni *écrire* avec facilité, ni *lire* couramment."

M. Walton, un officier du Bureau d'Education de l'Etat du Massachusetts, fit un jour un rapport sur les écoles du comté de Norfolk, que le *Chicago Times* analyse ainsi, dans quelques-unes de ses parties:

"Les examens furent d'un caractère excessivement simple et pratique...... Ils avaient pour objet de savoir si, dans les écoles communes, les enfants apprenaient à lire, à écrire, et à calculer. Dans quelques villes, les résultats furent excellents..... Mais dans un grand nombre d'autres localités, il est évident, par le rapport de M. Waldon, que des enfants de 14 ans ne savaient ni lire, ni écrire, ni calculer...... Appelés à écrire quelques courtes lettres, et à donner la solution de combinaisons arithmétiques des plus simples, ils faillirent entièrement...... Sur 1,122 éléves, 859 épellèrent incorrectement l'adverbe "too." "

M. Ezra Carr, autrefois surintendant des écoles de la Californi cite dans son rapport de 1878-79, en les approuvant, ces paroles de l'*Atlantic Monthly*:

"Deux choses sont surtout remarquables dans notre éducation populaire: elle tend généralement à étouffer le goût de la littérature et le sentiment de la valeur de l'histoire pour les modernes, ce qui est un sérieux défaut; mais son résultat le plus caractéristique et le plus général est le dégoût pour le travail manuel."

En 1880, le révérend Dr McLean, de l'église congrégationnelle, disait:

"Il y a, dans tous les Etats, un nombre considérable et toujours croissant de populations qui sont mécontentes de notre système scolaire actuel."

En 1881, le *Journal of Education*, de Boston, écrivait:

"Dans beaucoup de nos grandes et petites cités, la fâcheuse conviction que les écoles publiques ne donnent point pour l'argent qu'on y dépense, et ne sont point à la hauteur de nos espérances, commence à gagner les populations."

M. Z. Montgomery, autrefois d'Oakland, en Californie, et maintenant l'un des hauts fonctionnaires du département de la justice, à Washington, a mené, il y a quelques années, une vigoureuse campagne contre les écoles publiques de son pays. Il a reçu de nombreuses adhésions de partout, et des protestants comme des catholiques. Le révérend W. D. Blackwell, de Trenton, New-Jersey, lui écrivit un jour:

"Je suis presbytérien, mais je suis parfaitement d'accord avec vous sur cette importante question des écoles."

Un descendant du fondateur de l'indépendance américaine, portant lui-même le nom de George Washington, lui écrivit également:

"Je suis autant que vous hostile à ce systéme."

Le *Daily Examiner*, de San Francisco, disait, en février 1882, dans un article sur l'éducation:

"L'une des questions les plus sérieuses qui s'offre à notre considération dans cette étude, c'est la valeur de notre système d'écoles publiques: les conclusions auxquelles un observateur impartial et intelligent est obligé d'en arriver sont loin de reconnaître la sagesse et l'efficacité de l'organisation scolaire maintenue par le public."

Le *Public Press*, de l'Indiana, écrivait aussi en 1882:

"Nos commissaires étaient cette année si honteux du progrès de nos écoles publiques, qu'ils ont hésité longtemps à tenir une séance solennelle.

Le Dr Royce, dans son ouvrage: *Deterioration and Race Education*, dit:

"Notre présent systeme scolaire tue chez l'enfant toute inclination qu'il peut avoir pour le labeur physique; il remplit le pays de chercheurs de places, et les classes laborieuses sentent que les enfants qui sont appelés à les remplacer ne reçoivent aucun profit de pareilles écoles."

Voici un autre témoignage du même genre; c'est le chef des agents de sureté de San-Francisco, qui dépose ainsi à une enquête tenue en juillet 1881, dans la grande cité:

"Son éducation fait de la jeunesse américaine une ennemie du pic, de la bêche, et de la brouette."

La mauvaise éducation domestique des américains est proverbiale. La cause en est en grande partie aux écoles publiques. Nous avons sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le témoignage de nos voisins eux-mêmes.

Au mois de septembre dernier (1889), l'*Evening Post*, de New-York, reprochait amèrement aux écoles publiques de ne rien faire pour inculquer la politesse à la jeunesse:

"Le résultat, dit-il, c'est que nous avons probablement *les enfants les plus mal élevés du monde civilisé.*"

L'ennemi le plus acharné des institutions américaiues n'en dirait pas autant. Pourtant, ce n'est pas tout. Les témoignages qui précèdent se trouvent résumés dans une excellente et sérieuse étude de M. Richard Grant White, insérée dans la *North American Review*, en 1880.

La valeur de ce publiciste américain est universellement reconnue. Nous ne pouvons donner ici qu'une partie des conclusions de son travail. Ces extraits seront néanmoins suffisants pour étonner et convaincre.

"Les contribuables de New-York, dit-il, versent annuellement au fonds des écoles près de quatre millions de piastres; plus d'un million est payé aux instituteurs des écoles primaires. Ces dépenses sont les mêmes dans tout l'Etat, et dans plus de la moitié des Etats-Unis. Quel en est le résultat? Selon les témoignages les *plus indépendants* et les *plus compétents*, témoignages *venant de partout*, la masse des élèves de ces écoles publiques est incapable de lire d'une manière intelligente, d'épeler correctement, d'écrire lisiblement, de décrire d'une façon compréhensible la géographie de leur propre pays, ou de faire quoique ce soit de ce que l'on peut raisonnablement attendre d'un enfant auquel une éducation convenable a été donnée..... Il n'est pas nécessaire de dire que beaucoup de ces élèves savent toutes ces choses, mais le nombre—quoique considérable par lui-même—est bien petit en proportion des millions d'enfants qui reçoivent leur éducation dans les écoles publiques...... Les témoignages qui attestent cette étonnante et déplorable condition de la masse des élèves de nos écoles publiques sont *si divers, si indépendants*, et viennent *d'endroits si multiples* qu'ils doivent être vrais; ils ne peuvent être dédaignés. Tout cela est attesté par les individus, par les fonctionnaires des districts scolaires, par les instituteurs eux-mêmes; et de toutes les parties du pays arrivent les mêmes témoignages." ...... "Si l'instruction donnée dans les écoles publiques était capable de déraciner les vices et de former des citoyens vertueux, ces cinquante dernières années auraient déterminé parmi nous un tel progrès moral que les nations, saisies d'admiration, s'empresseraient de suivre notre exemple. Mais est-il besoin de dire que *nous n'avons marché qu'à la décadence.* C'est une vérité manifeste pour tout homme sérieux qui a plus de trente ans. Nos grandes cités sont encombrées de jeunes gens oisifs et vicieux qui n'ont aucun moyen d'existence connu. Nos campagnes sont infestées de vagabonds, race dangereuse, inconnue de nos pères. La corruption de nos corps législatifs est si grande, si profonde, et si notoire, que les grandes compagnies et les spéculateurs financiers sont *sûrs* d'obtenir à prix d'argent, toutes les lois favorables à leurs intérêts."

"La corruption électorale est pratiquée effrontément. Le caractère de notre magistrature s'est dégradé. La malhonnêteté dans les affaires est devenue si commune qu'on ne peut y penser sans rougir. La politique devient un commerce où le succès est de plus en plus aux hommes médiocres, capables de ruses et de bassésses. Le crime et le vice se sont développés, d'année en année, presque dans la même proportion que notre système d'écoles publiques; et ce système, loin d'élever le niveau moral de la multitude, a produit une catégorie d'êtres hybrides, déclassés, impropres au commerce comme aux charges professionnelles, aussi incapables de devenir fermiers ou artisans, que peu disposés à l'être; de sorte que nos travaux sont faits de plus en plus par des immigrants étrangers; tandis que nos citoyens, grâce à l'enseignement de nos écoles, sont réduits à gagner leur vie au moyen d'industries plus ou moins malhonnêtes; et, en cas d'insuccès, en mendiant quelque misérable place. Le respect filial et l'amour paternel se sont affaiblis. Quant à la modestie de nos jeunes gens et même des jeunes femmes, il n'en reste point de trace; et l'on ne rougit même pas de cette perte. Voilà notre situation après un siècle d'expérimentation de notre système d'enseignement, qu'on prônait comme une panacée capable de guérir nos infirmités sociales et politiques."

M. White continue son étude en établissant par des statistiques que les Etats où le chiffre de la criminalité est plus élevé sont ceux où le régime des écoles publiques a été le plus longtemps en force.

Il termine en s'insurgeant contre les prétentions de l'Etat, voulant forcer les parents à envoyer leurs enfants dans des écoles qui, "après cinquante ans d'essai, ont produit la décadence des mœurs, la prodigalité, l'oubli des bienséances, l'affaiblissement de tout ce qui fait le bon citoyen, et le dépérissement des connaissances utiles."

Chaque ligne serait à souligner dans cette étude; elle est le couronnement de cet édifice de preuves, dont les pierres ont été puisées un peu partout dans l'Union Américaine, au centre, aux extrémités, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. De propos délibéré, nous avons voulu que ces témoignages ne fussent ni catholiques ni étrangers: autrement, on nous aurait accusé d'exagération. Nous en avons aussi banni presqu'entièrement nos propres remarques, voulant convaincre le lecteur par le seul exposé des faits et des opinions.

Toutes les voix que nous avons entendues sont donc protestantes et américaines. Que serait-ce si nous invoquions le témoignage d'un certain nombre d'étrangers, et des catholiques?

Parmi ces derniers, il en est un pourtant dont nous désirons noter l'opinion; nul n'est plus de son pays, n'est plus admirateur de ses institutions, nul n'est plus américain: c'est le Cardinal Gibbons.

L'éminent prélat considère que la nation américaine est assaillie de trois grands maux. Au second rang, il place les écoles publiques: "Le second de ces maux, dit-il, qui portera malheur à notre pays et met en danger la stabilité du gouvernement, est notre système incomplet et vicieux des écoles publiques."

La population totale des Etats-Unis est d'à peu près 60 millions. Sur ce nombre, il y a 12 millions de catholiques environ, lesquels sont tous opposés au système des écoles publiques.

Outre les catholiques, la *National Christian Association* protestait en ces termes, en 1880, contre le système des écoles neutres: "Cultiver l'intelligence sans améliorer le caractère moral, c'est faire uniquement des hommes rusés......... la Bible doit donc être toujours associée aux livres de science et d'éducation dans toutes nos institutions d'instruction."

Cette association religieuse compte parmi ses adhérents les adeptes de plusieurs confessions protestantes dont voici les principales: Les *Adventistes* (du 7ème jour); les *Baptistes* (primitifs, du 7ème jour); les Chrétiens Bibliques; l'Eglise de Dieu; les Disciples; les Amis; les Luthériens: les Méthodistes (libres et Wesleyens); les Méthodistes protestants du Minnesota; les Pres-

(*Suite sur la troisième page.*)

LA QUESTION DES ECOLES DE MANITOBA.

Mémoire présenté aux autorités fédérales.

(*Suite et fin.*)

Chaque article de "l'Acte des Ecoles du Manitoba" indique clairement que le système régi par lui était strictement confessionnel, même dans ses moindres détails. Cet Acte, et en même temps le système, a été abrogé. Eh bien, y a-t-il dans l'Acte des écoles publiques un seul article qui rétablisse ce système, soit au moins dans quelques-uns de ses principes essentiels? Assurément non.

La minorité catholique, représentée par la section catholique du conseil de l'instruction et par ses bureaux de commissaires catholiques, avait, en vertu de l'Acte des Ecoles du Manitoba, une position reconnue par la loi; et elle tenait de cette loi, et pouvait exercer sous son autorité, les pouvoirs nécessaires au fonctionnement de ses écoles. L'Acte des Ecoles du Manitoba qui lui donne ces pouvoirs est rapporté. Or, où est l'article de l'acte des écoles communes qui la rétablit sur ce pied-là et l'investit de nouveau de ces pouvoirs?

Par la loi des écoles du Manitoba les catholiques romains avaient, partout où ils étaient assez nombreux, le droit de s'organiser en arrondissements d'école catholiques romains, et d'y construire des écoles de la communion catholique romaine et d'en jouir; et ils tenaient de la loi, par l'intermédiaire de leurs commissaires, les pouvoirs nécessaires pour diriger ces écoles, ainsi que le pouvoir de poursuivre et de se défendre en justice, d'assoir et percevoir des cotisations sous l'empire de la loi, et ce, non-seulement en qualité de citoyens mais comme corps légalement constitué.

Comment, sous l'empire de l'acte des écoles communes, les catholiques romains peuvent-ils désormais établir des écoles de leur communion reconnues par la loi? Comment un bureau catholique ou tout autre corps catholique d'éducation peut-il être établi et jouir des privilèges ordinaires aux corps constitués? Comment assoir des cotisations et les percevoirs sous l'autorité et la protection de la loi?

On pourra dire peut-être que "les catholiques romains avaient autrefois le droit d'établir et de diriger des écoles catholiques romaines, et qu'ils ont encore ce droit s'ils veulent l'exercer à titre d'entreprise individuelle et privée." Autant rapporter un acte particulier constituant, par exemple, une compagnie manufacturière, et dire à ses actionnaires: "Vous avez encore le droit de poursuivre vos opérations à titre d'entreprise individuelle et privée; par conséquent vous jouissez des mêmes droits qu'auparavant." Il est évident, dans les deux cas, qu'une reconnaissance par la loi et la jouissance de pouvoirs de corporations sont en elles-mêmes des droits et privilèges fort essentiels et précieux.

Ici l'acte des écoles publiques viole non-seulement les privilèges d'éducation des catholiques romains, mais aussi leurs droits de propriété les plus élémentaires.

En effet les articles 179 à 180 de l'acte des écoles publiques décrètent que partout où, avant le passage de l'acte, il a été établi un arrondissement d'école catholique romaine *embrassant le même territoire* qu'un arrondissement d'école protestant, toutes les propriétés de l'arrondissement d'école catholique passeront, lors de la mise en vigueur de l'acte, à l'arrondissement d'école protestant, qui paiera ses dettes.

Ainsi dans la cité de Winnipeg qu'embrassent un arrondissement protestant et un arrondissement catholique, les arrérages de taxes, les édifices et le matériel des commissaires catholiques (qui n'ont pas de dettes) deviennent, lors de la mise en vigueur de l'acte, la propriété de l'arrondissement d'école publique.

De plus, comme les mots "*embrassant le même territoire*" ci-dessus employés, peuvent être interprétés comme s'appliquant non-seulement au cas où un arrondissement protestant et un arrondissement catholique sont compris dans les mêmes limites, mais aussi au cas où un arrondissement *embrasse partie* d'un autre (ce qui s'appliquerait au plus grand nombre des arrondissements d'école catholiques romains), alors, si cette interprétation est exacte, les biens de la majorité des arrondissements catholiques actuellement existant deviendront, lors de la mise en vigueur de l'acte, la propriété des arrondissements d'école protestants.

Les catholiques romains ayant toujours eu la propriété de leurs écoles, c'est évidemment une violation des droits qu'ils avaient sous l'empire de la coutume avant l'Union, aussi bien que de leurs droits découlant des lois passées depuis.

Il est de règle générale que lorsqu'un acte est abrogé, les choses légalement faites sous son empire restent valables et obligatoires, et que tous les corps constitués sous son autorité conservent leur existence. C'est ainsi que la ville de Saint-Boniface, constituée par lettres patentes, en vertu de l'acte d'incorporation des villes, continue d'exister bien que cet acte ait été rapporté.

Peut-on dire que bien que l'acte des écoles du Manitoba soit abrogé les arrondissements d'écoles catholiques romains existants sous son autorité sont encore laissés en existence par l'acte des écoles publiques? On prétend que non.

1o. Certains arrondissements d'écoles catholiques romains sont supprimés. Les articles 178 et 179 de l'acte des écoles publiques décrètent que partout où, avant le passage de l'acte, il a été établi un arrondissement d'école catholique *embrassant le même territoire* qu'un arrondissement d'école protestant, cet arrondissement d'école catholique cessera d'exister lorsque l'acte entrera en vigueur.

Par exemple, la cité de Winnipeg se trouvant dans ce cas, ainsi que susdit, il est évident que cet article comporte l'abolition pour le moins des écoles catholiques romaines de cette cité.

2o. *Le plus grand nombre des arrondissements d'école catholiques romains sont supprimés. Comme les mots "embrassant le même territoire"* employés dans la ième ligne du précedent paragraphe peuvent être interprétés comme s'appliquant non-seulement au cas où un arrondissement protestant et un arrondissement catholique romain sont compris dans les mêmes limites, mais aussi au cas où un arrondissement embrasse une partie d'un autre (cas dans lequel se trouvent la plupart des arrondissements d'école catholiques romains de la province), alors, si cette interprétation est exacte, le plus grand nombre des arrondissements d'école catholiques romains sont abolis par l'acte des écoles publiques.

3o. *Tous les arrondissements d'école catholiques romains se trouvent virtuellement abolis.*

L'article 3 de l'acte des écoles publiques prescrit que "tout arrondissement scolaire protestant et catholique existant lors de l'entrée en vigueur de l'acte sera sujet aux dispositions de l'acte."

On ne suurait dire que les mots "*sujet aux dispositions de l'acte*" veuillent signifier ici "*sujet aux dispositions qui s'appliquent particulièrement à ces arrondissements.*" Attendu qu'il n'y a dans l'acte aucunes dispositions qui s'appliquent en particulier aux arrondissements protestants et catholiques romains, pas même aux fins de les abolir, alors l'existence de ces arrondissements devrait continuer; et comme il n'y a aujourd'hui au Manitoba que deux espèces d'arrondissements scolaires—protestants et catholiques romains—pour à peu près toute la province, alors l'acte serait sans effet, ne s'appliquant à rien, à moins qu'on ne prétende qu'il ait pour objet d'établir des arrondissements d'écoles publiques sans déranger les arrondissements d'écoles protestantes ou d'écoles catholiques, ce qui est absurde vu la teneur de l'acte.

Les mots "sujet aux dispositions de l'acte" veulent donc dire "sujet aux dispositions générales de l'acte."

Comme l'une de ces dispositions (article 3) veut que toutes les écoles publiques soient non-confessionnelles, il est évident que toutes les écoles protestantes et catholiques romaines sont abolies et converties en écoles publiques non-confessionnelles.

Abolir toutes les écoles catholiques romaines et les convertir en écoles non-confessionnelles, c'est assurément les priver des droits et privilèges dont jouissaient en pratique les écoles confessionnelles lors de l'union, de même que des droits des écoles séparées reconnues par les lois passées depuis l'union.

L'effet des dispositions dont il est parlé cidessus est de priver la minorité catholique romaine des droits dont elle a joui tant devant que depuis l'union. Mais les articles 89 et suivants de l'acte des écoles publiques vont plus loin; ils signifient contrainte, et sont une violation directe des privilèges dont ont joui les sujets catholiques romains de Sa Majesté dès avant l'union et depuis lors.

Avant l'union il était de pratique que les catholiques romains supportaient les écoles catholiques romaines et pas d'autres, et ce privilège est confirmé par l'article 30 de l'Acte des Ecoles du Manitoba, qui dit "que nul contribuable protestant ne sera tenu de payer, dans aucun cas, pour une école catholique, et que nul contribuable catholique ne sera tenu de payer pour une école protestante."

Or, l'article 89 et les suivants de l'acte des écoles publiques, établit qu'il se fera une cotisation obligatoire de toute la propriété dans les arrondissements d'écoles publiques; et l'article 93 établit que "la propriété sujette à la taxe scolaire dans une municipalité comprendra toute propriété sujette aux taxes municipales."

Il est à propos d'observer de plus que les exercices religieux dans les écoles publiques (art. 6), les instituteurs (art. 127), les diplômes d'instituteurs (art. 31), les inspecteurs (art. 135), et de fait toute matière d'administration de l'acte des écoles publiques, étant sous le contrôle et la direction du département de l'Education et d'un bureau consultatif, dont la création ne provient pas du dit acte des écoles publiques, les dispositions relatives à ces matières peuvent présenter plus ou moins d'objections, selon la nature et la composition de ce département de l'Education, ainsi que de ce conseil consultatif.

Si l'on considère l'acte des écoles publiques en lui-même, les dispositions dont il est question ci-dessus offrent des objections pour les catholiques au moins en ce qu'elles constituent une infraction de leur droit d'administrer leurs écoles par l'agence de personnes représentant leurs convictions religieuses, et en ce qu'elles n'offrent pas de garantie que leurs scrupules de conscience à l'égard de l'éducation de leurs enfants seront respectés.

Si l'article 18 en avait été omis, on ne pourait guère dire que l'acte concernant le département de l'Education fut *ultrà vires* pour cause de violation des droits et privilèges éducationnels des catholiques romains.

La législature a évidemment le droit d'établir dans la province un système d'écoles publiques, pourvu que celui-ci n'entrave pas les écoles catholiques romaines.

En vue d'établir plus tard un système d'écoles publiques, la législature a évidemment encore le droit de créer un département de l'Education et un bureau consultatif, ou tout autre corps jugé à propos, pour l'administration et la direction de ces écoles publiques,

En dehors de l'article 18, l'acte ne parait pas aller plus loin, et de ce qu'il pourvoit à l'administration d'écoles provinciales, modèles, normales et publiques, on ne saurait pas du tout conclure qu'il entraine l'abolition des écoles protestantes et catholiques romaines.

Mais l'article 18 décrète l'abolition du conseil de l'Education (et conséquemment de la partie catholique de ce conseil), et n'y substitue aucune organisation pour l'administration des écoles catholiques romaines. Les catholiques romains sont par là privés de l'organisation qu'ils avaient sous l'empire de l'acte des écoles du Manitoba, privés de toute organisation éducationnelle, et en fait mis dans l'impossibilité de poursuivre aucun système scolaire.

De plus, on décrète que toute la propriété du conseil de l'Education (et conséquemment celle de la partie catholique du conseil) sera livrée au secrétaire-provincial.

Le présent mémoire représente qu'on ne saurait ainsi priver la partie catholique du conseil de sa propriété.

Si l'on prétend que les catholiques romains ne sont pas laissés sans organisation éducationnelle par l'abolition de la partie catholique du conseil, puisque l'effet du dit article 18 est d'y substituer le département de l'Education et le bureau consultatif, il y a lieu de représenter que ce département et ce bureau, dans la composition desquels il n'est pas stipulé qu'un seul catholique romain doive entrer, ne sauraient être acceptables aux catholiques romains, et que leur établissement pour la conduite et l'administration de toutes les écoles de la province, est une violation du droit dont ont joui les catholiques romains avant et depuis l'union de conduire et administrer leurs propres écoles, par l'agence de personnes ou de corps représentant leurs convictions religieuses.

On se plaint également, et pour les mêmes raisons, de l'acte concernant le département de l'Education, en ce qu'il touche aux écoles normales catholiques de la province.

bytériens (réformés, associés et unis); et quelques autres.

Si l'on ajoute aux adeptes de cette association, les partisans des publicistes et des membres du clergé dont nous avons donné plus haut les témoignages, il n'est pas téméraire de dire que ce groupe doit représenter une population de 15 ou 20 millions d'âmes, lesquelles formeraient, avec les catholiques, un total d'environ trente millions.

C'est donc au moins la moitié de la population des Etats-Unis qui protestent contre les Ecoles Publiques.

N'avions-nous pas raison de dire au commencement que le fameux système scolaire de nos voisins n'avait pas l'entier assentiment de la nation américaine?

Ils sont donc là, de l'autre côté de la frontière, trente millions d'âmes, et peut-être davantage, qui répudient les écoles publiques; et nous, dans cette petite province du Manitoba, nous n'hésitons pas à les implanter sur notre territoire!

C'est le comble de l'imprévoyance, de l'audace; et nous ajouterons, de l'injustice, parce que cette législation viole des droits sacrés.

T. A. BERNIER.

UN COMMENCEMENT D'HOSTILITE

La nouvelle loi scolaire, on l'a dit à maintes reprises, n'est pas acceptable par la population catholique de cette province, et ne sera pas acceptée. Déjà, dans plusieurs localités, nous sommes menacés de conflits entre les autorités municipales et les commissaires d'écoles; ailleurs, ce sont les contribuables qui se préparent à offrir une résistance ferme et énergique lorsque l'on voudra leur faire payer des taxes pour des écoles qu'ils n'approuvent pas. Tout ceci est le résultat de la mise en vigueur de la loi scolaire odieuse, injuste et inconstitutionnelle du gouvernement Greenway-Martin.

Il y a dans la municipalité rurale de Saint-Boniface plusieurs écoles catholiques et deux protestantes; or, à la dernière séance du conseil de cette municipalité, il a été fait une demande de fonds de la part des commissaires protestants de Prairie-Grove et de Suthwin, pour le maintien de leurs écoles, en vertu des dispositions de la nouvelle loi; mais les conseillers renvoyèrent à plus tard toute décision à ce sujet.

Cette détermination, très judicieuse de la part de la majorité des membres du conseil, a soulevé la colère du *Tribune*, de Winnipeg, qui, en fidèle organe de ses maîtres, demande l'intervention immédiate du gouvernement. Allez-y, cette fois, et bravement, Messieurs, s'il vous plaît, car c'est précisément ce que nous voulons: soumettre la constitutionnalité de votre loi aux tribunaux pour commencer.

LES TERRES DE LA RIVIERE ROUGE

Plusieurs colons occupant des terres du gouvernement sur les bords de la Rivière Rouge, doivent recevoir bientôt avis de faire le premier versement du prix d'achat de ces terrains, un quart, sinon le gouvernement reprendra ses propriétés pour en disposer autrement.

Cet avis est le dernier, et chacun aura à s'y soumettre sous soixante jours. Qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet, et que chacun des intéressés ne néglige pas davantage de régler avec le gouvernement.

L'ELECTION DE MONTMORENCY

M. L. G. Desjardins, le candidat conservateur, a été élu vendredi dernier, à une majorité d'une quarantaine de voix, en remplacement de l'hon. M. Charles Langelier à la chambre des communes.

A LA CAMPAGNE

De partout nous arrivent les meilleurs rapports sur les apparences de la récolte. On a déjà commencé a moissonner à Emerson et au Lac des-Chênes. Étant allé jusqu'à Letellier dimanche, nous avons pu juger par nous-mêmes. A Sainte-Agathe, Saint-Jean Baptiste et Letellier nous avons vu les plus belles pièces de grain possibles. C'est à plein champ et à perte de vue Le cultivateur laborieux jubile et avec raison, car il va être récompensé au centuple.

PERSONNEL

M. Emile Gauvin, typographe, a laissé Saint-Boniface pour aller se fixer à Duluth.

—

Sa grandeur Mgr Vital Grandin, évêque de Saint-Albert, accompagné du Rév. Père Albert Lacombe O. M. I., est parti, lundi, pour la Province de Québec.

—

M Roger Marion, M.P.P., est revenu du Lac des-Chênes, avec sa famille.

—

M. Edouard Guilbault est arrivé hier, de retour de St-Paul, Minneapolis et autres villes du Minnesota.

—

M. Jean Pierre Pantel vient d'arriver de France avec l intention de se fixer à Notre-Dame de Lourdes, près de Saint-Léon.

—

M. Maxime Lépine et son gendre M. Octava Régnier, sont arrivés mardi dernier de Saint-Louis de Langevin, T. du N.-O. Ils sont venus en voiture parcourant une distance de 530 milles. M Lépine nous dit que la récolte promet beaucoup cette année dans les Territoires.

—

M. Louis Hacault, rédacteur au *Courrier de Bruxelles* dont nous avions annoncé l'arrivée, est parti hier pour retourner en Europe emportant de sa visite à Manitoba la plus favorable impression. M. Hacault a visité les colons belges qui sont fixés dans notre province. Tous, à l'exceptions de deux jeunes ouvriers qui se plaignent de ne pas avoir d'ouvrage en hiver, sont très satisfaits de leur position. L'un disait à son compotriote:—"Quand "même vous me donneriez vingt "mille francs et mon billet de passage, je ne voudrais pas changer "ma position pour celle que j'avais "en Belgique."

Aussi nous avons l'espoir que nous aurons dans l'intelligent rédacteur du *Courrier de Bruxelles* un apôtre de l'immigration belge dans notre province.

M. Hacault a été frappé du dévouement de notre clergé et des services si nombreux et si variés que nos vénérables prêtres rendent à la population.

Vendredi, le 25 courant, est décédée, après quelques heures seulement de maladie, Marie-Anne-Aurélie-Georgine-Alice, enfant chérie de M. S. A. D. Bertrand, de cette ville. Bien qu'à l'âge le plus tendre encore (dix ans et trois mois) cette jeune fille était douée d'une grande intelligence et de toutes les qualités du cœur et de l'esprit, et sa mort est bien pénible à ses parents à qui nous offrons nos sincères condoléances.

L'enterrement a eu lieu dimanche, à deux heures. Le cercueil était porté par MM. Joseph Dubuc, jun, Horace Despars, jun., Théophane Bertrand, jun, et Taillefer Lévêque, et les cordons du poêles, par six petite amies de la défunte: Mesdemoiselles Berthe Dubuc, Anna Kéroack, Felixine Chénier, Marie Turenne, Alice Bertrand, et Bernadette C. LaRivière.

Affaires Municipales

COUR DE RÉVISION

Procès-verbal de la cour de révisin tenue le 28 juillet A.D 1890.

Présents:—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Bédard, Béliveau, Joyal, Trudel et Turenne.

Les plaintes suivantes sont entendues et renvoyées:

The Scottish Manitoba & North West Real Estate Company, le Collège de Saint-Boniface, hon. M. A. Girard, Jos. Buron, Duncan McArthur.

La plainte de Arsène Leullier est entendue et l'évaluation est diminuée de $100.00.

La plainte de Roger Marion est retirée.

Et la cour est levée.

Procès-verbal de la douzième séance du huitième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la septième séance régulière, tenue lundi, le 28 juillet A.D. 1890.

Présents:—Son honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers, Bédard, Béliveau, Joyal, Trudel et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table les communications et comptes suivants: Lettre de M. David Joyal, demandant une exemption de taxe pour ses chiens; de M. de Lorimier, demandant une traverse vis-à-vis le terrain de l'exposition; soumissions de J. P. O. Allaire et C. Marcoux pour trottoirs; lettre du secrétaire-trésorier de la commission des écoles; rôle de paye finissant le 30 juin 1890, $26.68; rapport de la police pour le mois de juin avec une recette de $2 60 et une dépense de $1 60, et divers comptes

Proposé par M. le conseiller Trudel, appuyé par M. le conseiller Bédard, que le rôle d'évaluation déposé tel qu'amendé, soit le rôle d'évaluation de la ville de Saint-Boniface pour l'année 1890. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Trudel, appuyé par M. le conseiller Bédard, que la demande de D. Joyal soit accordée, que la pétition de J. Delorimier et les soumissions de J. P. O. Allaire et C. Marcoux ainsi que la lettre du secrétaire-trésorier de la commission des écoles soient laissées sur la table, et que les comptes suivants soient payés: J. B. Joyal, $3.60; Joseph Somson, $11.25; J. P. O. Allaire, $7.60; H. F. Despars, 15c; L. Laurendeau, $5.80; A. Nolin, $2; J. H. O. Lambert, $2; rôle de paye finissant le 30 juin, $26.68. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Béliveau, que le rapport de police pour le mois de juin soit accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Turenne, appuyé par M. le conseiller Béliveau, que la vente de terrains pour arrérages de taxes dues à la ville de Saint-Boniface ait lieu mardi le 2 septembre prochain, à l'hôtel de ville, à 1 heure p. m. Agréé.

Et la séance est levée.

Chronique Locale.

—Les framboises sont rares sur le marché.

—Cette semaine à l'Opéra l'on joue *La Mascotte.*

—La retraite du clergé séculier de l'archidiocèse commencera lundi soir pour se prolonger toute la semaine.

—La pharmacie de M. le Dr Lambert a été transportée à sa nouvelle résidence rue Dumoulin, où lui-même est installé avec sa famille.

—Les comités nommés au congrès pour s'occuper de la loi des écoles et de celle de l'abolition de la langue française comme langue officielle, se réunissent régulièrement.

—Avez-vous besoin de bluets, pruneaux de Californie, bananes, oranges, citrons, melons d'eau, melons français, pommes vertes, enfin de tous les fruits que l'on trouve actuellement sur le marché, allez au No. 245, chez Anderson & Lemieux, les épiciers si avantageusement connus par notre population.

—De l'orge semée sur le terrain de l'Archevêché le 30 de mai était épiée le 24 juin et prête à être moissonnée aujourd'hui le 30 juillet. Soixante jours en terre ce n'est pas une mauvaise note pour notre sol ni notre climat.

—Dimanche, à la suite de l'office de l'après-midi, a eu lieu la bénédiction d'une cloche nouvelle pour la maison vicariale des RR. SS. de la Charité. Il faut avouer que ce n'est pas un object de luxe, car l'ancienne cloche étant fêlée, bien des fois par jour nous avions à regretter l'accident.

Chronique de la Province.

Notre-Dame de Lorette,

28 juillet—Nous avons en ce moment la visite de M. l'Abbé LaRivière, qui est en promenade chez son ancien professeur de méthode au Collège de Saint-Boniface, le Rév. M. Dufresne, curé de notre paroisse. Sur l'invitation de notre digne pasteur ce monsieur nous a chanté la messe hier, fête de Notre-Dame de Bonsecours, et comme la circonstance s'y prêtait bien, M. LaRivière a bien voulu nous donner son premier sermon depuis son ordination à la prêtrise.

—La paroisse de Lorette est toujours en voie de prospérité, et la bonne récolte de cette année va rassurer bien des craintes légitimes. Les pèlerins qui se dirigeaint vers Sainte-Anne, vendredi et samedi derniers, ont admiré la belle apparence de nos champs, et tous s'accordent à dire que notre paroisse est loin d'être inférieure aux autres paroisses de la province sous le rapport de la culture comme sous le rapport des terrains. Nous invitons cordialement tous les nombreux colons à venir visiter la localité. Voici que nous allons avoir un chemin de fer; de plus, nous ne sommes pas trop éloignés des grands centres et notre village ne tardera pas à recevoir du renfort, car on parle déjà de plusieurs nouvelles habitations. Notre école ne laisse rien à desirer; et notre église, si propre et si bien ornée, attire l'attention de tous les visiteurs. Lorette est destinée à devenir une des paroisses les plus riches et les plus importantes de la province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

27 juillet—La fête de la bonne Sainte-Anne a été chômée cette année avec une pompe et une solennité plus qu'ordinaire. Comme par les années passées un bon nombre de citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg s'étaient rendus au lieu du pèlerinage et venaient grossir les rangs déjà nombreux des habitants des paroisses environnantes. Les paroisses de Lorette et de Saint-Joachim de La Broquerie étaient surtout largement représentées. De bonne heure dans la matinée, une foule de pèlerins vinrent recevoir la sainte communion aux différentes messes qui furent dites par Messieurs les prêtres présents pour la circonstance. Sainte-Anne avait favorisé tout particulièrement ses enfants, car elle avait obtenu une journée splendide; tout le village avait revêtu un aspect de fête, et partout régnaient le bonheur et la confiance. La grand'messe fut chantée par M. l'abbé Alph. C. LaRivière, nouvellement ordonné prêtre. Le Rév. M. Perquis prêcha un excellent sermon sur la bonne Sainte-Anne, comme patronne et modèle des mères de familles dans l'éducation chrétienne de leurs enfants. Il félicita les paroissiens de Sainte-Anne du magnifique couvent qu'ils venaient d'ériger, établissement qui fait l'admiration de tous ceux qui l'ont visité; puis, il les exhorta tous à contribuer largement à l'érection d'un nouveau sanctuaire à leur bonne mère. M. le curé Giroux fit lui-même, pendant la messe, une chaleureuse exhortation à tous les pèlerins, où perçaient et la foi de son cœur et cet esprit de zèle qui l'a toujours caractérisé. Il est inutile d'ajouter ici que notre paroisse de Sainte-Anne lui doit entièrement la construction de notre nouvel établissement d'éducation, qui fait maintenant notre honneur et notre gloire, puisque c'est lui qui a tout animé, tout dirigé, et que nous n'avons fait que ce qui était dû. Nos vœux accompagnent ce digne et dévoué curé dans le second projet qui occupe maintenant toute son attention: celui de l'érection d'un beau sanctuaire en l'honneur de la bonne Sainte-Anne. La paroisse va prendre un nouvel essor dans la voie du progrès; il est tout juste que nous nous efforcions de faire participer en quelque sorte notre chère Patronne au développement matériel qui fera le bonheur de tous les habitants de cette partie de la province.

Les membres du clergé qui avaient bien voulu prendre part au pèlerinage étaient: les RR. PP. Maisonneuve et Magnan, O.M.I., MM. Dufresne, curé de N.-D. de Lorette; Pelletier, curé de LaBroquerie, et ceux mentionnés plus haut. L'hon M. LaRivière était aussi présent avec toute sa famille, Madame Juge Dubuc avec ses trois ainés et M. François Gingras avec sa famille.

Le pélerinage a été couronné par le salut solennel du Très-Saint Sacrement et la vénération de la relique de Ste. Anne. Puis toute la foule des pélerins se dispersa, emportant un heureux souvenir de cette touchante solennité, et se promettant bien de revenir goûter les mêmes consolations l'an prochain à pareille époque.

J'oubliais de mentionner le fait que le dîner servi par les dames de la paroisse a été bien patronisé, et que l'organization était loin de faire défaut. Les recettes ont été considérables. Nos félicitations et remerciements à qui de droit.

Lac-des-Chênes.

28 juillet.—A l'instar de tous les autres centres français du Manitoba nous avons voulu aussi fonder une société Saint-Jean-Baptiste, et dans ce but, une assemblée publique de tous les citoyens d'origine française a eu lieu la semaine dernière, à la résidence de M. Henri Olivier. M. A. Marion a été nommé président et M. L. O. Lemieux secrétaire de cette assemblée. M. Roger Marion, M. P. P., en visite ici avec sa famille, avait été spécialement invité à cette réunion, et nous avons été heureux d'entendre son chaleureux appel en faveur de l'union qui doit exister parmi nous, plus particulièrement dans un moment où nos droits les plus chers sont menacés. M. Marion nous engagea fortement à former une société nationale, afin de cimenter cette union par des réunions fréquentes où seraient discutées toutes les questions qui nous intéressent et pour nous préparer à la défence lorsque nous serons attaqués.

Il a été résolu unanimement qu'un comité composé de MM. Magloire Masson, Camille David, J. Bte. Martel. Louis O. Lemieux, Amable Marion, Henri Olivier, Alphonse Béliveau, Charles Masson, Joseph Marcotte, Moïse Courchêne et Joseph Gatrie soit nommé pour préparer une constitution et des règlements pour la nouvelle société Après quelques délibérations, le reste de la soirée fut passé à la résidence de M. L. O. Lemieux, en amusements, chants nationaux, etc., et l'on ne se dispersa que très tard dans la nuit, enchantés de la réception cordiale et généreuse de M. et Mme Lemieux. Il y aura une autre réunion bientôt à laquelle nous espérons avoir la présence de quelques-uns de nos hommes marquants, qui, soit dit en passant, ne visitent que bien rarement la colonie du Lac-des-Chênes.

—La moisson promet beaucoup cette année, et la réputation de notre localité, comme terrain fertile et avantageux, ne fait que s'accroître de jour en jour.

Saint-Joseph,

26 juillet.—La première communion des enfants de la paroisse a eu lieu dimanche, le 20 du présent mois. La cérémonie a été des plus imposantes.

—Bien que la récolte ait une apparence des plus magnifiques, les pluies que nous avons de temps en temps sont d'un grand prix pour les grains. A la vue de ces champs qui promettent si bien pour l'automne, nos cultivateurs sont bien encouragés et ont confiance qu'ils feront d'excellentes affaires cette année.

—La majeure partie des cultivateurs de cette paroisse a commencé la récolte des foins. Sans être en grande quantité, il y en aura cependant assez pour le besoin.

—Notre club de *base ball* se distingue plus que jamais cette année. Voilà qu'après plusieurs luttes acharnées entre les divers clubs des alentours, le titre de champions reste à nos joueurs de Saint-Joseph.

NAISSANCE

CLÉMENT—En cette ville, le 25 courant, Madame Ernest Clément, une fille.



AGRICULTURE

MOYEN FACILE ET EFFICACE DE PRÉSERVER LE GRAIN DE LA GELÉE.

Nous donnons ci-après, comme nous le promettions dans notre dernière feuille, un excellent écrit de M. Edouard Richard sur le moyen de préserver le grain de la gelée.

Va sans dire que nous en recommendons spécialement la lecture à nos abonnés de la campagne.

Nous laissons la parole à M. Richard :

"L'on sait que les gelées hâtives ne se font sentir que lorsque la température est calme et le ciel sans nuages. La journée qui précède la gelée est généralement froide, cependant le sol et l'air près du sol se sont réchauffés un peu pendant le jour ; l'air chaud étant plus léger que l'air froid s'élève pendant la nuit et est remplacé tout le temps par de l'air plus froid, de là la gelée. Si l'atmosphère était chargée de nuages, cet air chaud au lieu de s'élever, resterait stationnaire entre le ciel et ces nuages, ou ne s'élèverait que lentement, l'atmosphère se refroidirait bien un peu mais beaucoup moins. Il s'ensuit donc qu'il suffirait de produire artificiellement des nuages pour sauver le grain de la gelée, et cela est facile. On peut faire beaucoup de fumée avec peu de trouble et sans frais avec la paille, le fumier que l'on brûle généralement ici pour s'en débarrasser. Comme le vent est très faible lorsqu'il y a gelée, la fumée s'élèvera lentement, s'étendra sur une surface considérable et formera une légère couche de nuages, suffisamment dense pour intercepter l'air chaud.

"L'expérience démontre qu'il faut très-peu de chose pour détourner la gelée, puisqu'un champ est souvent endommagé, lorsque son voisin ou une autre partie du même champ ne l'est pas ; on croirait à un caprice de la nature, cependant il n'en est rien, si tel champ a subi la gelée et tel autre en a été préservé, il y a des raisons pour cela, si peu apparentes qu'elles soient.

"Ce moyen de préserver de la gelée par de la fumée n'est pas nouveau, il est en usage en France et ailleurs depuis longtemps. Ici ce moyen est d'autant plus facile que la paille, le fumier, la tourbe présentent aucune valeur. Un exemple concluant de l'efficacité de ce moyen pour préserver de la gelée en fut donné accidentellement à Saint-Pie en 1885 et me fut communiqué par le Rév. M. Pelletier. Un cultivateur de l'endroit avait mis le feu à un tas de copeaux et pailleries dont il voulait se débarrasser, il s'en dégagea toute la nuit une fumée abondante ; une gelée survint cette nuit là même et il se trouva que son champ fut le seul qui en fut préservé.

"Comme ces gelées hâtives n'arrivent généralement que lorsque le vent est nord ou au nord-ouest, il faudrait disposer la paille ou le fumier de ce côté du champ que l'on veut préserver et y mettre le feu dans la soirée. La chaleur du feu contribue aussi à ce résultat, mais beaucoup plus la fumée, de sorte qu'il est mieux d'humecter cette paille pour qu'elle brûle plus lentement en dégageant autant de fumée que possible. Dans les endroits bien établis ce moyen serait encore beaucoup plus efficace si les colons unissaient leurs efforts dans le même but. Pour ne pas être pris par surprise il serait important de s'y préparer en déposant d'avance les tas de paille aux endroits choisis.

"Le plus souvent ces premières gelées d'automne ne durent que 2 ou 3 nuits, après cela l'atmosphère se réchauffe et le danger est écarté pour 2 ou 3 semaines.

"Il est à espérer que les cultivateurs se donneront la peine de faire l'essai d'un moyen aussi facile, ne coûtant rien et qui, s'il ne sauve pas toujours entièrement de la gelée, en diminuera considérablement les mauvais effets.

"EDOUARD RICHARD."

Cet écrit que nous avons déjà publié en 1888 acquiert une valeur nouvelle par la citation que fait M. Richard de maints témoignages favorables à l'expérience qui est conseillée.

Nous ne pouvons donner *in extenso* tous ces témoignages, mais voici le résumé qu'en fait M. Richard :

"Placez sans délai quelques amas de fumier ou de paille sur le côté nord-ouest de votre champ.

"Tenez une assemblée des résidents de votre township, colonie ou de vos plus proches voisins et organisez-vous.

"Lors d'une soirée froide, si vous avez un thermomètre,—il est bien mieux d'en avoir un—placez-le, après soleil couché, sur un piquet en plein air, loin des bâtisses clôtures, etc. Si, après quelque temps, il descend à 40, 42 ou 43—mon expérience n'est pas complète sur ce point—et qu'il ne vente pas fort, il y a danger, et il faut faire de la fumée, et le plus tôt après le coucher du soleil, le mieux ce sera.

"Si la soirée est froide, mais que le vent soit assez fort, ne craignez rien tant qu'il en sera ainsi ; cependant soyez sur vos gardes, car le vent peut tomber et la gelée surviendra ensuite.

"Quiconque étudiera son thermomètre pendant deux à trois semaines au soleil couché, à 11 ou 12 p.m., et le matin, devrait être un bon juge du danger qu'il y a d'avoir de la gelée.

"Si vos voisins ne paraissent pas se soucier de la chose, n'attendez pas ; rapportez-vous en à vous-même et employez seul le moyen indiqué."

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 25	à 0 30
Beurre, par lb	0 20	à 0 25

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 80	à 0 90
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par 100	8 00	à 10 00
Oignons, par minot	1 50	à 2 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 00	à 3 50
Charbon dur	9 50	à 10 00
Charbon mou	6 00	à 6 50

FOIN.

Foin de prairie	10 00	à 12 00
Foin pressé, par tonne	12 00	à 0 00

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 70	à 0 75
Avoine, par minot	0 50	à 0 55
Orge "	0 60	à 0 65

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 20
" " XXXX	1 40
" " Strong Baker	2 40
" " Roller Process	2 75

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 04
Morue "	0 00	à 0 10

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 25
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 25	à 0 30
Œufs en boites, la doz	0 18	à 0 20
Patates, le minot	0 70	à 0 75
Navets, le minot	0 00	à 1 50
Carrottes, le minot	0 00	à 1 50
Panais, le minot	0 00	à 1 25
Betterave, le minot	0 00	à 1 25
Oignons, le minot	1 50	à 1 80
Choux, par 100	4 00	à 15 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	9 00	à 10 00
Paille, la tonne	5 00	à 0 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 40	à 0 45
Orge, le minot	0 55	à 0 60

Dr Alex. F. D'Eschambault,
DOCTEUR EN MÉDECINE.
LICENCIE DES PROVINCES DE QUEBEC ET MANITOBA.
Bureaux à sa résidence sur la rue Aubert.
Consultations à toute heure. la 5 3 90

VIN et SIROP DE DUSART.
Au LACTO-PHOSPHATE de CHAUX.

Le *Lacto-Phosphate de Chaux* contenu dans le SIROP ET LE VIN DE DUSART est le plus puissant des réparateurs.

Il raffermit et redresse les os des enfants *rachitiques*, rend la vigueur et l'activité aux *Adolescents* mous et lymphatiques, et à ceux qui sont fatigués par une *croissance* trop rapide.

Les *Femmes Enceintes*, qui prennent le VIN OU LE SIROP DE DUSART, supportent leur état sans fatigue et sans vomissements, et donnent le jour à des enfants plus vigoureux.

Le *Lacto-Phosphate de Chaux* enrichit le lait des *Nourrices* et garantit les enfants contre la Diarrhée et les maladies de croissance. Par son influence, la *Dentition* se fait sans fatigue et convulsions.

LE VIN ET LE SIROP DE DUSART réveillent l'appétit et les forces des *Convalescents*, et conviennent dans tous les cas de *Fatigue* ou d'*Epuisement* du corps humain. (1)

Dans toutes les Pharmacies. Gros : Chez M. M. Lyman, Sons & Co., Montréal.

MATICO DE GRIMAULT & Cie.
Pharmaciens a Paris.

L'INJECTION de MATICO de GRIMAULT & Cie, a acquis en quelques années une réputation universelle, et guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

CAPSULES au MATICO de GRIMAULT & Cie : ne fatiguent pas l'estomac, comme le font toutes les capsules au copahu liquide et au cubèbe, et guérissent rapidement.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES AU CANNABIS INDICA, DE GRIMAULT & Cie.
Pharmaciens a Paris.

Le plus efficace des moyens connus pour combatre l'Asthme, l'Oppression, la Toux Nerveuse, les Catarrhes, l'Insomnie. (2)

Dans toutes les Pharmacies. Gros : Chez M. M. Lyman, Sons & Co., Montréal

MALADIES DES ENFANTS
SIROP DE RAIFORT IODE DE GRIMAULT & CIE.
Pharmaciens a Paris.

Depuis vingt-cinq annees ce medicament donne les resultats les plus remarquables dans les maladies des enfants, pour remplacer l'Huile de foie de morue et le sirop antiscorbutique.

Il est souverain contre l'Engorgement et l'Inflammation des Glandes du Cou, les Gourmes et les diverses Eruptions de la Peau, de la Tête et du Visage. Il excite l'Appetit, tonifie les Tissus, combat la Pâleur et la Mollesse des Chairs et rend aux enfants leur Vigueur et leur Gaieté naturelles. C'est un admirable médicament contre les Croûtes de Lait, et un excellent Depuratif. (3)

Dans toutes les Pharmacies. Gros : Chez M. M. Lyman, Sons & Co., Montréal.

VIN DE CHAPOTEAUT
DELICIEUX.
NUTRITIF.
RECONSTITUANT.

Ce Vin Tonique contient la PEPTONE chimiquement pure de Chapoteaut obtenue par la digestion artificielle de la viande de bœuf par la pepsine.

LE VIN DE CHAPOTEAUT
nourrit les malades, les convalescents, les vieillards et toutes personnes atteintes *d'Anemie par epuisement, Digestions difficiles, Degout des Aliments, Fievres, Diabete, Phthisie, Dyssenterie, Tumeurs, Cancers, Maladies du Foie et de l'Estomac.*

Migraines—Maux de Tete
GUARANA DE GRIMAULT & CIE.
Pharmaciens a Paris.

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, delayee dans un peu d'eau sucrée suffit pour faire disparaitre *les Maux de Tete, Migraines ou Nevralgies* les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacite incontestable contre les *Coliques*. (4)

Dans toutes les Pharmacies. Gros : Chez M. M. Lyman, Sons & Co., Montréal.

MALADIES DE POITRINE.
SIROP D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX. de GRIMAULT & CIE.
Pharmaciens a Paris.

Ce Sirop, universellement recommandé par les médecins, jouit d'une grande efficacité dans les maladies des BRONCHES et du POUMON ; il guerit les RHUMES, BRONCHITES et CATARRHES les plus opiniâtres, cicatrise les TUBERCULES du POUMON des PHTHISIQUES, et supprime les QUINTES DE TOUX INCESSANTES qui font le désespoir des malades. Sous son influence les SUEURS NOCTURNES cessent, l'appétit augmente et le malade recouvre rapidement la santé.

SANTAL DE MIDY
PHARMACIEN A PARIS.

Supprime COPAHU, CUBEBE et INJECTIONS. Guerit en 48 heures les Ecoulements. Tres efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. (5)

Dans toutes les Pharmacies. Gros : Chez M. M. Lyman, Sons & Co., Montreal.

SANTÉ POUR TOUS ! !
PILULES et ONGUENT HOLLOWAY.
LES PILULES
Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT
Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

LA LIGNE LA PLUS COURTE



La plus directe et la moins chere

— POUR —

MONTREAL, QUEBEC

Et tous les points intermediaires

— EST LE —

CHEMIN DE FER

MINNEAPOLIS, ST. PAUL & SAULT STE. MARIE.

RAPPELEZ-VOUS, PAS DE CHANGEMENT DE CHARS.

Les convois quittent St. Paul à 6.40 p.m. et Minneapolis à 7.20 p.m. tous les jours.

Des wagons-lits circulent maintenant entre Minneapolis et Boston. Sièges de repos gratis. Les voyageurs allant de Minneapolis à Montréal par cette ligne arriveront plusieurs heures plus tôt que par aucune autre.

Pour plus amples renseignements, adressez à

JNO. G. TAYLOR, Gen. Pass. Agt., Minneapolis. la 21 11 89 LOUIS MIGNAULT, Agt. des voyageurs, Minneaplis

ECURIE DE LOUAGE, Etc.

M. NAPOLEON H. HOUDE vient d'ouvrir une *Ecurie de Louage, de Pension et de Vente* sur la rue Dumoulin, à côté de l'Hôtel Beauregard. Satisfaction est garantie à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Une attention particulière sera donnée aux chevaux en pension.

N. H. HOUDE,
la 12,5,87 Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

PHARMACIE SAINT-BONIFACE

M. le Dr Lambert ayant fait l'acquisition de la "Pharmacie Saint-Boniface," connue comme la pharmacie de MM. Fafard et Cie., tiendra comme par le passé toutes

— ESPÈCES DE —

MÉDECINES PATENTÉES, ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMERIE, ETC., ETC.

Le Dr Lambert tiendra ses bureaux à la pharmacie durant le jour et verra lui-même à ce que les prescriptions soient minutieusement remplies.

Tout au Comptant.

La pharmacie sera ouverte le jour et la nuit et les dimanches.

Dimanche—9 à 10, 12 à 1, 7 à 8.
ino 15.3.88.

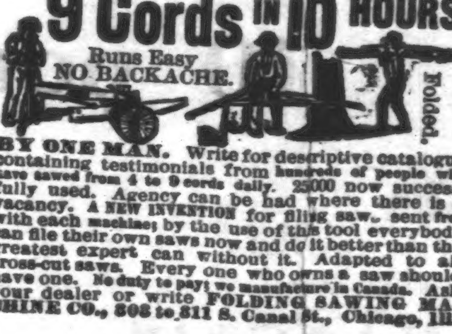
JOHN BEDARD
Mecanicien
— ET —
Machiniste,
FABRICANT ET COMMERÇANT DE
TOUTE ESPECE DE MACHINERIE.
Ouvrages en Fer et en Cuivre fondus.

Reparation :-: de :-: Machines
(Les machines à vapeur une spécialité.)

TOUT OUVRAGE EST GARANTI,
PRIX MODÉRÉS.
S'adresser aux bureaux de la Cie :
BARB WIRE WORKS CO.
6m.27.9.88. 47 Rue Lombard, Winnipeg.

HOTEL DE QUEBEC
AVENUE TACHE,
SAINT-BONIFACE, MAN.
GABRIEL ARIAL, Propriétaire.
DE PREMIÈRE CLASSE.

Salles à diner et chambres à coucher bien tenues. Liqueurs choisies. Bonnes écuries. la 7 11 89.



BY ONE MAN. Write for descriptive catalogue containing testimonials from hundreds of people who have sawed from 4 to 9 cords daily. 25000 now successfully used. Agency can be had where there is a vacancy. A NEW INVENTION for filing saw, sent free with each machine; by the use of this tool everybody can file their own saws now and do it better than the greatest expert can without it. Adapted to all cross-cut saws. Every one who owns a saw should have one. No duty to pay; we manufacture in Canada. Ask your dealer or write FOLDING SAWING MACHINE CO., 303 to 311 S. Canal St., Chicago, Ill.

M. Onésime Monette,
ENTREPRENEUR,
Saint-Boniface, Man.
Se chargera de tout ouvrage en pierre, brique ou ciment.
Prix très-modérés. jno. 19.9.90

Theo. Bertrand.
AGENCE GENERALE.

Assurance sur la vie,
Assurance contre le feu,
Prêts sur hypothèques,
Immeubles,
Rédaction d'actes,
Collections, etc.

Bureau :—Avenue Provencher,
SAINT-BONIFACE, MAN.

1m 4.6.90

EAU MINERALE DE SAINT-LEON
— EN VENTE CHEZ —
Richard & Cie.,
WINNIPEG.

LISEZ CE QU'EN PENSE MGR METHOT DU GRAND SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Grand Séminaire, Québec, 19 Nov. 1889.

N. E. LAFORCE, Ecr., gérant.

Cher Monsieur,

C'est avec plaisir que je certifie que l'Eau Minérale Saint-Léon est un excellent remède contre la dyspepsie.

Je m'en suis servi pendant plusieurs années, et j'en ai éprouvé beaucoup de bien. Je recommande beaucoup cette eau au public.

MGR E. METHOT.

Richard & Cie., Agents,
WINNIPEG.
j 23 4 90



OR PLAQUÉ SOLIDE.

Afin d'introduire nos montres et autre bijouteries pour 60 jours nous envoierons ce beau joue d'or fin plaqué à aucune adresse sur reçu de 32 cent en timbre de Post; et aussi envoierons sans autres charges notre grand catalogue de montrés et bijouteries &c. avec des terms très avantageux aux Agents. Ce joue est d'une qualité très fine et guaranté de durer des années et soutenir l'essai de l'acide, est offert pour 32 cent pour 60 jours seulement. Envoyez votre ordre immédiatement et vous recevrez un joue volant $2.00 pour 32 cent.

CANADIAN WATCH AND JEWELRY CO. 69 & 71 Adelaide St., East Toronto, Ont.

NOUS AVONS PETITE CONFIANCE
DANS CES VENTES A REDUCTION
qui font que les marchandises sont à bas prix aujourd'hui et subiront une hausse demain.

Nous nous efforcerons de vendre
A Bon Marche, pour du COMPTANT
DURANT TOUTE L'ANNEE.

La foule qui se presse dans nos magasins prouve que l'on sait où l'on a pour son argent.

Allez a l'ancien magasin Draper.
Allez a l'ancien magasin d'Auteuil.
Allez au magasin de Chaussures palais.

LA VOUS TROUVEREZ LES MEILLEURES MARCHANDISES.

M. Lachambre s'occupe spécialement de notre pratique française à l'ancien magasin d'Auteuil.

G. H. RODGERS & CIE.,
332, 432 et 470 Rue Principale, Winnipeg.
SUCCURSALES A GLENBORO ET ARDEN, MAN. 1m 2.4.90

AU MAGASIN BLEU !
AU MAGASIN BLEU !
Meilleur Marche que Jamais !

Les habillements d'automne et d'hiver arrivent tous les jours, et les prix sont de
— MOITIE —
plus bas qu'à tous les autres magasins de hardes-faites de Winnipeg.

IL FAUT VOIR LES PRIX POUR LE CROIRE :

Habillements d'étoffe du pays pour	$6.50
Habillements de bon tweed tout laine valant $15.00 pour	9.50
Habillements valant $18.00 pour	12.50
Pantalons tout laine pour	1.50
Pardessus en bonne étoffe du pays pour	6.50
Pardessus en tweed tout laine valant $12.00 pour	7.50
Pardessus valant $15.00	10.50

VENEZ EXAMINER ET JUGER PAR VOUS-MÊMES
— AU —
Magasin Bleu - - 426 Rue Principale.
3m 1.10.85

LA MUTUELLE DE NEW-YORK
Compagnie d'Assurance sur la Vie.
RICHARD A. McCURDY, President.
ETABLIE 1er FEVRIER 1843.

Montant total payé depuis son organisation jusqu'au 1er janvier 1890	$287,681,948.20
Capital au 1er Janvier 1890	136,401,328.02
Montant émis en polices durant l'année 1889	151,602,483.37

LA PLUS ANCIENNE, LA PLUS RICHE ET LA MEILLEURE COMPAGNIE D'ASSURANCE DU MONDE.

La compagnie n'ayant pas d'actionnaires, tous les profits, sans réserve, sont partagés entre les assurés.

Les primes sont basses, la sécurité est absolue et les conditions sont des plus libérales.

BUREAU CENTRAL :
Coin de la rue Principale et de l'avenue du Portage.

T. C. LIVINGSTON, Gerant. THOS. NORQUAY, Surintendant.
la 31 10 89 J. F. PRUD'HOMME, Secretaire et Caissier.

LOTERIE NATIONALE de COLONISATION

Sous le patronage de M. le Curé A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

Classe D.
LE 37ME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE
Mercredi, 20 Août 1890, à 2 hrs. P.M.

VALEUR DES LOTS $50,000.
Gros lot : Un Immeuble de $5,000.00.

NOMENCLATURE DES LOTS

1 Immeuble de	$5,000.00	$5,000.00
1 do	2,000.00	2,000.00
1 do	1,000.00	1,000.00
4 Immeubles	500.00	2,000.00
10 do	300.00	3,000.00
30 Ameublements	200.00	6,000.00
60 do	100.00	6,000.00
200 Montres d'or	50.00	10,000.00
1000 Montres d'argent	10.00	10,000.00
1000 Services de toilette	5.00	5,000.00
2307 lots valant		$50,000.00

$1 00 le Billet.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité à moins d'une autorisation spéciale.

Tirages, le 3me Mercredi de chaque mois.

Bureaux : 19, Rue St-Jacques, MONTREAL, Canada. *Le Secrétaire,* A. A. AUDET.
jno.12.1.88.